

DÉCISION N° DEC-III.4/121-VI /2025

**PORTANT RÉVISION DES BASES DU CONCOURS
INTERNATIONAL DU PRIX MARIO SOLINAS DU COI À LA
QUALITÉ DES HUILES D'OLIVE VIERGES EXTRA –
HÉMISPHERE NORD**

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table, et notamment son article 1 « Objectifs de l'Accord » relatif à la normalisation et à la recherche concernant l'harmonisation des législations nationales et internationales ;

Vu la Décision du Conseil des Membres portant création du concours international du Prix Mario Solinas du COI à la qualité, qui récompense depuis la campagne 2000/2001 les meilleures huiles d'olive vierges extra sélectionnées par un jury international dans chaque catégorie ;

Vu la Décision N° DEC-III.6/120-VI /2024 du 20 novembre 2024 portant adoption par le Conseil des Membres des bases de la 25^e édition du Prix Mario Solinas du COI à la qualité ;

Considérant l'importance accordée par les professionnels de l'huile d'olive à la reconnaissance internationale de leurs efforts en vue de la commercialisation d'huiles d'olives vierges extra aux qualités organoleptiques, reconnaissance qui est précisément l'objectif du Prix Mario Solinas ;

Considérant la proposition unanime formulée par les experts en évaluation organoleptique lors de leur réunion des 20 et 21 mai 2025 en vue de la révision des bases du Prix à la qualité Mario Solinas dans l'hémisphère nord,



Décide

1. De réviser les bases du Prix Mario Solinas à la qualité pour l'édition 2026.
2. D'adopter les bases ainsi révisées du Prix Mario Solinas à la qualité (COI/T.30/Doc. n° 28 de juillet 2025), annexées à la présente Décision, pour l'édition de 2026.
3. La présente Décision annule et abroge la Décision N° DEC-III.6/120-VI /2024 adoptée par le Conseil des Membres le 20 novembre 2024.

Madrid (Espagne), le 8 juillet 2025

Walid B D Abuabdalla

Président du Conseil oléicole international